

# De la convention de Pékin à la départementalisation : L'immigration chinoise libre à La Réunion (1860-1946)

Édith Wong Hee Kam

► **To cite this version:**

Édith Wong Hee Kam. De la convention de Pékin à la départementalisation : L'immigration chinoise libre à La Réunion (1860-1946). *Revue Historique de l'océan Indien, Association historique internationale de l'océan Indien*, 2017, Migrations, migrants et exils Dans les pays de l'Indianocéanie XVIIe-XXe siècles, pp.278-302. hal-03260659

**HAL Id: hal-03260659**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260659>**

Submitted on 15 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**De la convention de Pékin à la départementalisation :  
L'immigration chinoise libre à La Réunion (1860-1946)**  
从《北京条约》到划为海外省：自由移居留尼汪的中国侨民  
(1860-1946)

Édith Wong Hee Kam  
黄素珍

Docteur en histoire  
历史博士  
CRESOI

法国留尼汪大学印度洋社会研究中心

Au moment où à La Réunion reprend l'immigration indienne, on assiste à l'arrivée des Chinois comme « passagers libres d'engagement ». Les premières émigrations chinoises antérieures au fait colonial occidental s'étaient limitées au Nanyang (Les Mers du Sud). Mais depuis les années 1840 se dessine une nouvelle donne géopolitique qui confère à l'émigration chinoise une autre nature et une autre échelle. L'implantation chinoise à La Réunion prend effectivement corps dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque que sont jetées les bases de son insertion économique. Une quinzaine d'années après la première immigration d'engagés agricoles, l'arrivée des Chinois à La Réunion reprend, dans un contexte tout autre : il s'agit cette fois-ci de passagers libres.

**I – Le démarrage de l'immigration libre (des années 1860 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle)**

Différentes circonstances ont présidé à la naissance de ce phénomène qui touche une société réunionnaise en plein développement sucrier, et où l'afflux d'engagés agricoles indiens est en train de modifier radicalement la composition de la population. Mais des raisons extérieures à l'île vont précipiter cet état de choses : l'ouverture de la Chine sur le monde extérieur, le rôle du racisme anti-asiatique aux Etats-Unis, et l'importance de l'île Maurice en tant que plaque-tournante de l'océan Indien. De surcroît, le pôle d'attraction que représente l'île de La Réunion, alors en plein essor sucrier, va être renforcé par le décret de 1862 qui met en place les dispositifs juridiques qui vont présider à cette immigration.

## A. Les circonstances historiques, économiques et juridiques

### 1. Aspect historique

La Première Guerre de l'Opium se termine par le traité de Nankin (1842) qui permet la création britannique de Hong-Kong et l'ouverture aux Puissances victorieuses de cinq ports : Shanghai, Ningbo, Canton, Fuzhou, Amoy (Xiamen). « Dans le même temps, l'hinterland méridional verra plus que jamais se développer des mouvements centrifuges par un surcroît de misère – aux calamités naturelles récurrentes s'ajoutent une récession économique aggravée par le nouveau déséquilibre de commerce extérieur et la contrebande de l'opium, l'effondrement du marché du thé détourné vers les Indes par les Britanniques, les indemnités de guerres exigées par les Puissances, la révolte des Taïpings (1850-1864) qui va dévaster une partie de la Chine orientale, bref « une conjuration universelle des hommes et des éléments » (J. Gernet) »<sup>729</sup>. C'est l'ouverture de la Chine sur le monde extérieur. Nous constatons en effet qu'après le traité de Nankin (1842) et de Tianjin (1848), l'émigration chinoise se développe. En 1860, elle est officiellement légalisée par le traité de Pékin dont une clause stipule que les Chinois peuvent signer des contrats de travail à l'étranger et y partir avec leur famille. « La Convention pour l'Emigration » du 25 octobre 1860 en trace le cadre juridique. Ainsi s'ouvre une brèche par laquelle s'engouffrent nombre d'immigrants libres, notamment en 1864 les premières femmes chinoises qui viennent rejoindre à La Réunion les époux qui les avaient précédés.

L'article 5 du traité de Pékin imposé par les Français et les Britanniques en 1860 ouvre la porte à un gigantesque potentiel migratoire. Ce mouvement est activé en 1893 par un décret impérial abolissant l'interdiction d'émigrer (Une loi impériale datant de 1718 interdisait l'émigration, considéré comme un acte criminel et puni comme tel au retour, rendant ce dernier pratiquement impossible).

Avant même la légalisation, l'immigration clandestine avait déjà cours. Ainsi, en 1848, lors de la ruée vers l'or, on trouvait déjà en Californie 300 Asiatiques, chiffre qui, quatre ans plus tard, allait passer à 25 000 et monter jusqu'à 87 828 en 1880 pour la côte Ouest des Etats-Unis<sup>730</sup>. Mais dès 1856, à la suite des mouvements racistes anti-chinois, nombreux furent ceux qui en partirent pour gagner d'autres Etats d'Amérique, tandis qu'en Chine, ceux qui émigraient pour la première fois préférèrent opter pour une région du monde où la xénophobie n'avait pas encore atteint une telle virulence et où la situation économique était attractive.

<sup>729</sup> Pierre Trollet, *La diaspora chinoise*. Paris : PUF, Que-sais-je ?, 2000, p. 11-12.

<sup>730</sup> S. Lyman, *The Asians in the West*. Las Vegas: University of Nevada, p. 60.

## 2. Aspect économique

Effectivement, La Réunion semblait en pleine expansion. On assiste à la mise en sucre de l'île dès 1815. A partir de 1860, sa situation économique était placée sous le signe d'une apparente prospérité liée à l'augmentation importante de la production sucrière. Depuis 1852, l'île était sortie de la crise qui l'avait perturbée pendant quatre ans et elle avait relancé son activité. Selon Sudel Fuma, « la courbe de production est ascendante et atteint son maximum en 1860 avec une estimation de 81 634 tonnes de sucre »<sup>731</sup>. On voit l'importance de la production sucrière dans l'enrichissement de l'île : en 1850, elle fournit 88 % des revenus de la colonie, et en 1860, 94,40 %. L'essor se traduit par une extension considérable des surfaces des canneraies et une augmentation de la production. Sur le marché français, le cours du sucre passe de 57 francs à 90 francs en 1853. E. Durand nous cite les paroles révélatrices du gouverneur de l'île à ce propos : « Merveilleux essor colonial d'une fortune coloniale, Bourbon a remplacé la belle et riche Domingue »<sup>732</sup>. Même si les bases en sont fragiles, « la richesse coloniale existe dans les années 1852-1862 », constate S. Fuma<sup>733</sup>, richesse qui va attirer les Chinois, y compris ceux qui sont installés ou nés à Maurice<sup>734</sup>, d'autant plus que la législation réunionnaise ne va pas opposer d'entraves à leur entrée.

Des travaux récents ont mis en lumière la « mise en sucre » de La Réunion<sup>735</sup>. Ils ont attiré notre attention sur la place qu'ont occupée ces immigrés chinois dans la distribution de l'alcool, du rhum issu du raffinage, dans les boutiques situées à proximité des usines qui se sont substituées aux cantines mises en place au départ par les usiniers qui tiennent à contrôler de très près ce circuit et livrent une chasse impitoyable au « rhum marron » qui risque de concurrencer leur produit.

Un autre aspect du rôle joué par les Chinois dans le circuit économique insulaire découle de l'évolution de l'industrie sucrière. Pour faire face à la concurrence européenne, les planteurs des Mascareignes furent amenés à adopter dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle des technologies nouvelles, fort coûteuses, avec des machines qui demandaient beaucoup de capitaux et qui entraînaient une centralisation des usines aux mains des « Maîtres du sucre ». Cette nouvelle technologie augmenta la capacité de production des habitations traditionnelles. Il s'ensuivit une croissance du

<sup>731</sup> S. Fuma, *Une colonie à sucre, l'économie de La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle*. Saint-André : Océan éditions, 1990, p. 107.

<sup>732</sup> E. Durand, *L'île de La Réunion et le Crédit Foncier Colonial*, thèse de doctorat, Lib. Rec. Sirey, Paris, 1914, p. 10.

<sup>733</sup> S. Fuma, *op. cit.*, p. 131.

<sup>734</sup> L'étude des demandes d'exonération des taxes de séjour nous a permis de retrouver quelques cas des Chinois mauriciens, tel celui de Ahim « né à Maurice d'un père chinois et d'une mère mauricienne » (ADR, 4 M 84 M, Lettre du Directeur de l'Intérieur du 12 août 1884) ou celui de Chou-Ha-Sou qui avait été naturalisé sujet anglais à Maurice le 1<sup>er</sup> juillet 1875 (ADR 4M 84M, Lettre du Directeur de l'intérieur du 18 octobre 1887).

<sup>735</sup> J.-F. Géraud, *Les maîtres du sucre, île Bourbon - 1810-1848*. Saint-André : Editions Graphica, 2013.

secteur agricole qui se traduit par une augmentation des superficies cultivées et par conséquent de la main-d'œuvre des champs. Ainsi se développèrent parallèlement l'immigration indienne : et la production sucrière. Les engagés indiens remplacèrent les esclaves affranchis et permirent de réorganiser la production sucrière : de 1840 à 1860 à La Réunion, la superficie en cannes s'élevait à 25 000 hectares en 1846, pour atteindre le chiffre de 62 000 hectares en 1860<sup>736</sup>. La production qui atteignait les 30 000 tonnes, s'éleva à 73 000 tonnes. Et parallèlement, le nombre d'engagés indiens introduits dans l'île entre 1843 et 1884 fut de 120 000. Denise Helly a attiré l'attention sur l'impact que produisit cette évolution de l'industrie sucrière sur l'immigration chinoise. En raison des investissements exigés par les nouvelles technologies, des habitations furent incapables de réaliser ces dernières et disparurent : il s'ensuivit une concentration des usines centrales entre les mains de quelques « Maîtres du sucre ». Le secteur industriel devint prioritaire pour les investissements et les améliorations techniques tandis que le secteur agricole se transformait en charge.

L'accroissement de l'immigration indienne rendait la situation plus problématique au niveau du coût, et pour limiter ce dernier, les planteurs louèrent une partie du secteur agricole à des colons, composés de petits planteurs indiens et de petits Blancs. Ce colonage partiaire, une forme de métayage, permettait à des propriétaires sans capitaux d'avoir des récoltes sans gros investissements. Il permettait de ne pas verser de salaire à la main d'œuvre agricole dans une économie où capitaux et crédit faisaient défaut.

Ainsi les colons obtenaient des lopins de terre mais en contrepartie, ils étaient tenus de cultiver la canne à sucre et de livrer leurs récoltes à des usines centrales désignées par contrat. Mais, compte tenu du fait qu'ils ne percevaient pas de salaire et étaient eux-mêmes dépourvus de liquidités, ils devaient contracter des emprunts auprès de propriétaires plus importants, de chefs d'équipe de journaliers ou des boutiquiers des campagnes. Grâce à cette aide financière, ils pouvaient faire face aux dépenses de cultures. Selon Denise Helly<sup>737</sup>, « les immigrés chinois mirent à profit ce nouveau système d'organisation de la culture de la canne à sucre : ils ouvrirent boutique dans les zones rurales. Là, contre des achats en marchandises (riz, viande, huile, ustensiles et objets divers) petits planteurs et colons obtenaient des prêts calculés sur les prochaines récoltes que les boutiquiers achetaient et commerçaient auprès des sucreries. Dans les deux îles, ils appliquèrent ce même système de crédit et furent un des maillons de l'écoulement des petits propriétaires. A La Réunion, ils appliquèrent ce même système de crédit à la commercialisation des récoltes des plantes à parfum progressivement implantées dans les zones élevées de l'île. Géranium et vétiver étaient cultivés par des colons qui ne disposaient d'aucune liquidité. L'implantation des boutiquiers chinois fut si rapide que les conseillers généraux, dans leurs

---

<sup>736</sup> L. Colson, *Cultures et industrie de la canne à sucre aux îles Hawaï et à La Réunion*. Paris : Challamel, 1905, p. 270.

<sup>737</sup> Denise Helly, « Les immigrants chinois dans les Mascareignes », *Annuaire des pays de l'Océan Indien*, CERSOI, 1976, p. 114-115.

sessions de 1880 à 1886, se plaignirent à plusieurs reprises de voir le commerce de détail totalement aux mains d'immigrants cantonnais »<sup>738</sup>.

### 3. Aspect juridique

Le 12 juin 1862, le Gouverneur de l'île de La Réunion signe l'arrêté réglementant la position des Chinois ou de tout autre émigrant arrivant dans la colonie « comme passager libre d'engagement ». Tout « passager » doit obtenir une carte de séjour assortie d'une taxe. Cet arrêté complète celui du 25 janvier 1849 concernant les permis de séjour. Il sera lui-même modifié en partie par le décret du 16 mai 1867 instituant le paiement d'une prime sur les permis de résidence temporaires. Mettant à profit ces dispositions, des Chinois débarquent dans la colonie ; ils ont noms Lim Kok, Ho Kon, Ah-Mou, Bom Sine, Ong Leang, Ah-Teoh, Hing-Soun, Law-Hoke, Ah-Si, Aname etc.<sup>739</sup>. Selon H. Ly-Tio-Fane, « cette assertion corrobore les résultats d'une première analyse des registres de la série Z2D des Archives de Maurice qui indiquent que l'émigration des Chinois de Maurice vers La Réunion débuta vers 1850 et que ces émigrants étaient originaires de Canton, quoique certains aient déclaré être originaires de Pékin »<sup>740</sup>. La lettre suivante, adressée au Directeur de l'Intérieur le 6 février 1877, nous montre l'itinéraire suivi par un de ces passagers qui s'était conformé aux dispositions légales alors que nombreux sont ceux qui disparaissaient sans laisser de traces :

« “Le nommé Doune Tiam Hin, Chinois, arrivé dans la colonie comme passager en 1869, a obtenu la carte de séjour le 3 juin 1871. A l'expiration de sa carte, il s'est engagé au service d'un de ses compatriotes. Aujourd'hui libre d'engagement et possédant un petit capital avec lequel il désire se livrer au commerce, il invoque sa qualité de passager et demande à être admis à la libre résidence sans taxe”.

Saint-Denis, 6 février 1877, le Secrétaire Général »<sup>741</sup>.

A côté de Doune Tiam Hine, nous trouvons Yap-Dime et In-Chang-Han, marchands également arrivés dans la colonie comme passagers respectivement en 1869 et 1873, et qui sollicitent « le permis définitif de séjour » comme bien d'autres, signe d'un mouvement d'implantation que nous allons tenter d'évaluer.

Durant les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles dispositions juridiques modifient la position des étrangers. La loi du 27 août 1882 spécifie les conditions d'engagement, leurs transferts et leurs renouvellements. On aborde le problème des regroupements familiaux. Il est dit par exemple dans l'article 12 que « les immigrants sont, autant que

<sup>738</sup> *Ibidem*.

<sup>739</sup> ADR, 4M 84 M1, permis de séjour. Il est fort possible que le nom retenu par les services d'enregistrement corresponde au *ming* (prénom) des nouveaux-venus.

<sup>740</sup> Huguette Ly-Tio-Fane, *La diaspora chinoise dans l'océan Indien occidental*. Aix-en-Provence : Presses du G.I.S Méditerranée, 1981, p. 151. Nous avons retrouvé la mention de Pékin également dans le questionnaire de 1907 du service de l'immigration.

<sup>741</sup> ADR, 4 M 84 M, Permis de séjour.

possible, groupés par famille et par individus ayant le même lieu d'origine »<sup>742</sup>. Le problème du déséquilibre des sexes est sous-jacent : « Dans la mesure où les circonstances et le respect des liens de famille le permettent, le nombre proportionnel de femmes est le même pour tous les groupes ». Les dispenses d'engagement sont précisées à l'article 123 : « Tout immigrant qui, à l'expiration de son engagement, désire séjourner librement dans la colonie, doit en effet adresser une requête au gouverneur et, à l'appui de cette requête, les pièces suivantes : 1) Un certificat du syndic de son canton, constatant que le requérant est libre d'engagement et qu'il est de bonne vie et mœurs. 2) Une attestation du maire de sa commune établissant que ses revenus ou son travail lui assurent des moyens d'existence suffisants ou réguliers ». Nous verrons que l'entrée, puis l'installation des étrangers, finissent par susciter l'animosité de toute une partie de la classe dirigeante (en particulier des marchands), qui fait instituer le décret du 17 juin 1887 instaurant une taxe sur les étrangers. Cependant, la société réunionnaise va s'efforcer d'intégrer les enfants des immigrés nés dans l'île : la loi du 26 juin 1889 va en effet leur permettre d'accéder à la nationalité française, leur permettant un début d'intégration.

## B. Essai de dénombrement des immigrants

L'importance numérique des Chinois à La Réunion s'évalue, pour l'essentiel, à travers les dénombrements fournis par l'administration française. Cependant, il est indispensable de signaler qu'ils ne sont pas faciles à exploiter. Ainsi, la dénomination de « Chinois » (fondée sur la nationalité et non la « race ? ») dans les divers tableaux de recensement ne recouvre pas la même catégorie de personnes : dans ceux de 1848-1849, par exemple, (ADR série 6M statistiques et population), il s'agit essentiellement de travailleurs agricoles, mais *L'Annuaire de La Réunion* de 1865 englobe les travailleurs libres sans qu'on sache exactement quelle est leur proportion. En 1902, cet *Annuaire* réintroduit dans ses estimations les engagés agricoles car l'augmentation des chiffres (qui s'élèvent à 1026 alors qu'ils étaient à 547 en 1896) ne peut s'expliquer que par l'ajout du contingent de plus de huit cents coolies amenés de Fuzhou par *L'Erica* en octobre 1901. Etant donné le départ de plusieurs de ces derniers après trois à quatre ans de séjour, le chiffre des Contributions Directes de 1921 (1052) ne s'applique qu'aux immigrants libres.

Un autre problème (lié peut-être au précédent) réside dans les données contradictoires qui proviennent des différentes sources chiffrées : aussi, en 1907, *L'Annuaire de La Réunion* avance le chiffre de 220 Chinois alors que le Service de l'Emigration donne, dans la réponse à un questionnaire, celui de 1160<sup>743</sup>. Au lendemain de la guerre, nous retrouvons les mêmes problèmes entre le recensement de l'INSEE de 1946, qui avance le chiffre de 1910

<sup>742</sup> Cette clause ne pouvait que faciliter la constitution d'associations regroupant des gens originaires d'une même région.

<sup>743</sup> ADR, 168 M2, Réponse à un questionnaire sur les Chinois établi par le Service de l'Emigration.

Chinois et les rapports de gendarmerie de 1947 (qui donnent le chiffre de 2500).

Par ailleurs, l'absence de prise en compte de l'origine ethnique par l'administration française rend assez floues les estimations, que vient compliquer encore le jeu des naturalisations. La politique coloniale française étant à visée assimilationniste, il n'est pas question de trouver dans ses territoires des recensements chiffrés aussi précis que ceux que les Britanniques faisaient. Ainsi que le rappelle Jean Benoist, « que ce soit aux Antilles ou à La Réunion, tout dénombrement est impossible, la loi française interdit de mentionner la race ou la religion dans les recensements ou dans les autres documents de la vie publique. En ce sens, elle est très explicitement orientée vers l'effacement de toute existence institutionnelle de communautés ethniques, qui ne relèvent que de la vie privée »<sup>744</sup>.

Compte tenu des problèmes évoqués, il va de soi que nous devons utiliser ces chiffres avec un maximum de circonspection. Ils nous aideront néanmoins à avoir un ordre de grandeur de l'immigration chinoise et à interpréter ses grandes tendances en fonction de paramètres historiques et conjoncturels. Nous utilisons dans cette optique les « tableaux numériques des travailleurs de l'extérieur » de *L'Annuaire de La Réunion*, du moins dans les exemplaires disponibles (ceux de 1848 à 1863, de 1865 à 1867, 1870 à 1895, 1902 à 1909) ainsi que les chiffres de la série des Archives de La Réunion « Statistique et population », du « tableau sur la population de 1855 » de La Barre de Nanteuil (*Législation de l'île de La Réunion*), des rapports du *Bulletin Officiel* (pour l'entre-deux guerres en particulier), de ceux de l'INSEE et des dossiers des Archives de La Réunion sur l'Immigration et la Sûreté. Pour la période qui va de 1891 à 1965, nous avons pu établir des données chiffrées sur les arrivées des Chinois dans l'île en nous appuyant sur les listes des passagers fournies par les services de police (Registres du contrôle des arrivées et des départs des Etrangers) sauf pour la période 1894-1897. Nous avons pu partiellement reconstituer les chiffres concernant les départs en nous inspirant des mêmes sources pour la même période, malheureusement certains registres sont manquants (pour la période allant de 1903 à 1918 inclus). Ces tableaux nous ont été d'une grande utilité pour quantifier de façon relativement fiable l'immigration du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Malgré la crise que traverse La Réunion entre 1863 et 1870, la conjoncture semble rester relativement propice aux immigrés chinois et se traduit assez clairement, semble-t-il, dans la remontée progressive de chiffres (après la baisse régulière des effectifs, liée au départ des premiers engagés agricoles). Alors qu'on était passé de 728 Chinois de 1848 à 420 en 1859 selon *L'Annuaire de La Réunion* (ADR, AE), on va voir le chiffre grimper

---

<sup>744</sup> J. Benoist, « Entre l'Inde et le monde créole, adaptation socio-culturelle des immigrants indiens dans les îles française (Antilles et Réunion) », communication présentée lors de la Conférence Internationale sur l'immigration des travailleurs indiens, Mahatma Gandhi Institute, Maurice, 1984, p. 255 à 263.



brusquement après 1863 (où il stationnait à 413) pour atteindre 977 en 1865 (Nous n'avons pas pu consulter l'exemplaire de *L'Annuaire de La Réunion* de 1864) et dépasser le millier en 1866<sup>745</sup>. Le nombre connaît son paroxysme en 1872, avec 1170 Chinois pour ensuite baisser au fur et à mesure et arriver à 518 en 1885. A partir de la fin du siècle, les chiffres sont difficiles à manier, compte tenu de la politique de l'administration qui ne comptabilise plus qu'en fonction de la nationalité.

## II – De la stagnation du flux migratoire chinois à son accélération (1900-1946)

Au tournant du siècle s'amorce une nouvelle phase de l'implantation : après un redémarrage plus ou moins laborieux, consécutif à une période d'arrêt, l'immigration chinoise connaît une reprise avec la fin de la Première Guerre mondiale. Nous voyons dans ce phénomène l'illustration des rapports étroits existant entre les fluctuations de l'économie et l'immigration. Cette corrélation étroite entre les conditions économiques du pays d'accueil et les fluctuations de l'immigration, se trouve vérifiée une fois de plus à La Réunion : la baisse de l'immigration à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fait écho aux problèmes de l'économie sucrière, alors que sa reprise, après la Première Guerre mondiale, est conditionnée par la résurgence de la production sucrière et de son exportation vers la métropole.

### 1. La stagnation du flux au début du XX<sup>e</sup> siècle

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le nombre des Chinois se stabilise, voire décline. La taxe de 1887 n'a certes pas découragé de façon spectaculaire les immigrants, mais elle ne les a certainement pas encouragés. Selon *Le Mémorial de La Réunion*, « il n'arrive plus, dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, que des individus isolés qui, grosso modo, remplacent leurs compatriotes décédés ou rapatriés »<sup>746</sup>. En 1899, le registre de police de contrôle des arrivées des étrangers ne signale que 11 arrivées en provenance de Maurice et 5 de Madagascar<sup>747</sup>. D. Durand fait la même constatation : « En 1905, les trois-quarts auront quitté l'île pour Maurice ou Madagascar, les uns pour Djibouti, Saïgon, ou la France, à la recherche d'une autre fortune qu'ils ne trouveront pas (...) car l'immense majorité revient quelques années plus tard »<sup>748</sup>. *L'Annuaire de La Réunion* de 1895 estime le nombre de Chinois à 324 hommes, 24 femmes et 65 enfants, ce qui est, nonobstant les

<sup>745</sup> Selon H. Gerbeau, « les maires ne distinguent pas les immigrants d'après leur lieu d'origine, mais on dispose pour la fin de 1859 d'une estimation qui majore de 10 000 les nombres donnés pour 1860 et qui donnent la répartition suivante : 37 004 Indiens, 27 522 Africains, 443 Chinois, soit 64 970 immigrants installés à La Réunion », *Atlas des Départements Français d'Outre-mer, I. La Réunion*. Paris : CNRS, Institut de Géographie Tropicale, 1975.

<sup>746</sup> « Chinois et Arabes à la conquête du commerce », *Le Mémorial de La Réunion*. Saint-Paul : Australe éditions, 1979-1980, vol. IV, p. 113-198.

<sup>747</sup> ADR, 16 67 1, registres de police.

<sup>748</sup> D. Durand, *op. cit.*, p. 66.

problèmes évoqués plus haut à propos de chiffres, bien inférieur au nombre de 1123 signalé pour 1866, et évoque plutôt une tendance à la baisse.

En effet, la situation économique<sup>749</sup> de l'île ne s'est pas vraiment redressée malgré la reprise de la production du sucre. Le pays ne se remet pas des déséquilibres causés par la crise de 1863-1870. Selon Hubert Gerbeau, « la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècles sont, pour la colonie, une période de difficultés économiques et, pour la plupart de ses habitants, le temps de la maladie et de la difficulté »<sup>750</sup>. De lourdes charges financières pèsent sur une agriculture dont le rendement est, par ailleurs, insuffisant. « La meilleure récolte, celle de 1895 avec 45 000 tonnes de sucre, ne constitue que les deux tiers de celle de 1860 qui avait atteint 73 380 tonnes, les causes profondes, à l'origine de la crise de 1863, ne disparaissent pas et prolongent la décadence sucrière au-delà du dix-neuvième siècle », constate S. Fuma<sup>751</sup>. En même temps, la baisse du cours du sucre, financé par la métropole, entraîne une diminution du revenu : de 35 francs le quintal en 1902, il passe à 25 francs en 1903. Les palliatifs envisagés, tels la culture des plantes à huiles essentielles ou celle de la vanille, n'aboutissent qu'à des échecs. De là vient sans doute l'impression de marasme qui pèse sur la Colonie : « Il apparaît qu'à cette époque, l'île fut prise de découragement », remarque André Schérer : « Rien ne réussissait plus, on se raccrochait au souvenir de la grandeur passée en accusant – à juste titre d'ailleurs – la France d'abandon. En fait, ce qui manquait le plus à La Réunion, c'étaient les cadres. La Métropole n'en envoyait plus depuis longtemps, et l'élite née dans l'île, fuyant un pays en perte, allait s'installer en métropole, à Madagascar ou à la Nouvelle-Calédonie »<sup>752</sup>. Effectivement, la politique de la France dans cette zone occidentale de l'océan Indien était orientée vers la colonisation de la Grande Île. « Entre 1894 et 1920, Madagascar commence à prendre une place centrale dans le dispositif stratégique et économique français dans la région Sud-ouest de l'océan Indien », déclare Danielle Barret<sup>753</sup>. Aussi, la création

---

<sup>749</sup> La situation sanitaire n'est pas non plus étrangère à cette baisse des effectifs. Selon Gérard Gilles, « certaines maladies, dont le paludisme, firent passer la population totale de l'île de 211 000 personnes en 1869 à 160 000 en 1891. Les immigrés chinois furent touchés comme les autres », *Les Réunionnais d'origine chinoise*, mémoire de maîtrise de chinois, Université de Bordeaux III, 1989, p. 33.

<sup>750</sup> H. Gerbeau, « Le passé », *Atlas des Départements Français d'Outre-Mer, I. La Réunion*, op. cit. Il ajoute : « Ainsi, entre 1902 et 1907, la mortalité moyenne est en France de 1,97 %, elle est à La Réunion de 2,34 % (ADR, 119 M3). La population était passée de 68 400 h en 1815 à 178 000 ou peut-être 200 000 h en 1860. L'île perd ensuite son dynamisme démographique : sa population est évaluée à 193 900 h en 1887, 175 293 en 1912 et 173 190 en 1921 ; elle ne donne des signes certains de remontée qu'en 1926 avec 186 637 habitants ».

<sup>751</sup> S. Fuma, op. cit., p. 349.

<sup>752</sup> A. Schérer, op. cit., p. 82

<sup>753</sup> D. Barret, « La Réunion dans le réseau des Messageries Maritimes dans le Sud-Ouest de l'océan Indien (1864-1920) : l'installation des Messageries Maritimes dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien : de la création d'un espace régional à la marginalisation des îles créoles », *Des Marines au port de la Pointe des Galets, 1886-1896*. Saint-André : Océan Editions, 1987, p. 134-155.

de la « ligne coloniale » des Messageries Maritimes<sup>754</sup>, reliant Marseille à Maurice ainsi qu'à l'Afrique de l'Ouest, les Comores, Madagascar et La Réunion, suscite des espoirs de développement à La Réunion, laquelle doit vite déchanter en constatant que l'essentiel des efforts porte sur Madagascar. Avec la chute de Tananarive en 1895, les mouvements de migration entre La Réunion et la Grande Île s'amplifient, et les Chinois y participent. Selon Léon Slawecki, il est certain que pratiquement tous les premiers immigrants chinois sont arrivés à Madagascar en transitant par Maurice, mais surtout par La Réunion<sup>755</sup>. Il cite le cas d'un homme nommé Chen Guangming, venu de La Réunion à Madagascar, à la suite d'une tempête qui l'aurait jeté sur les côtes malgaches en 1883. Il aurait, par la suite, ravitaillé l'armée française lors de la première guerre franco-malgache<sup>756</sup>. Selon d'autres sources, le premier noyau de l'immigration chinoise à Madagascar aurait été formé par des contingents recrutés par le général Gallieni<sup>757</sup> : en 1896-1897, il fait venir trois mille hommes, en 1901, mille hommes suivis d'un autre contingent. Ces derniers doivent construire la voie ferrée Tananarive-Tamatave. Plusieurs d'entre eux abandonnent ce travail pénible. Ils font du commerce et sont bientôt rejoints par d'autres Chinois « venus de Chine ou des îles voisines de Madagascar (île Maurice, île de La Réunion et Seychelles), des parents et amis les rejoignent, espérant trouver à Madagascar des conditions de vie meilleures que dans leur pays d'origine, ou leurs pays d'immigration antérieur ».

Ceux qui ne vont pas à Madagascar se tournent vers Maurice : entre 1904 et 1913, il y a 554 retours à Maurice pour 322 départs pour La Réunion<sup>758</sup>. La loi du 11 janvier 1892 taxant les marchandises venues de l'étranger est en partie responsable de ces mouvements. Cependant, l'île-sœur non plus ne se remet pas de sa propre crise économique de 1865 et se trouve submergée par l'afflux d'étrangers depuis que Port-Louis a été déclaré ouvert en 1877 ; aussi la tendance va-t-elle progressivement s'inverser : Huguette Ly-Tio-Fane a noté qu'en 1914, il y a 59 arrivées à Port-Louis pour 62 départs à La Réunion, en 1915, 76 pour 135 et en 1916, contre 38 retours à Maurice, il y a 98 départs pour La Réunion<sup>759</sup>. En effet, l'immigration chinoise amorce un tournant.

<sup>754</sup> Cf. *L'Île de La Réunion et les activités maritimes au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles*, Catalogue de l'exposition de la Médiathèque du Port, 24-04 à 26-06-1993, 170 p.

<sup>755</sup> L. Slawecki, « L'origine et la croissance de la communauté chinoise à Madagascar », *Bulletins de Madagascar*, Tananarive, mars 1967.

<sup>756</sup> L. Slawecki, *French Policy towards the Chinese in Madagascar*. Hamden (Conn.): the Shoe Strong Press, 1971. Il cite à ce propos Hsiao Tsuyi : *Feizhou Huaqiaojinji (L'Economie des Chinois d'outre-mer d'Afrique)*. Taipei : Edition de l'Outre-mer, 1956, p. 125).

<sup>757</sup> Paulette : « Les Chinois de Madagascar » *Cahier d'études chinoises, aspects de la diaspora chinoise*, n° 6, Publications Langues O. Paris : INALCO, 1987, p. 42

<sup>758</sup> Ly-Tio-Fane, 1981, *op. cit.* Tableau IX, mouvement des Chinois entre Port-Louis et La Réunion de 1880 à 1930, p. 162.

<sup>759</sup> Ly-Tio-Fane, *Idem*. Compte-tenu de l'absence aux ADR de registres de départs pour cette période, nous nous sommes reposés sur le tableau de Ly-Tio-Fane pour avoir un ordre de grandeur. Nous relevons cependant des divergences entre les chiffres de départs de Port-Louis

## 2. La reprise et l'accélération de l'immigration chinoise (1910-1939)

Après avoir constaté le départ de nombreux Chinois en tout début du siècle, Dominique Durand note que « l'immense majorité revient quelques années plus tard pour une installation définitive »<sup>760</sup>, on pourrait rectifier « revient » par « vient » car, dans bien des cas, il s'agit d'un premier voyage.

A partir des années 1910-1920 s'opère une reprise que les chiffres indiqués par la police, à propos des étrangers, permettent d'évaluer : en 1910, 108 Chinois débarquent dans la colonie le 01-04-1910 ; sur 76 passagers, on compte 7 Chinois, suivis de 190 en 1911, de 185 en 1912, de 110 en 1913 et de 196 en 1914, à un rythme d'environ 200 dans les années qui suivent<sup>761</sup>. Selon la police, « tous les débarqués ne restent pas dans la colonie. Conformément à l'article 2 de l'arrêté local du 29 décembre 1888, il leur est délivré, dès leur arrivée, une autorisation de résidence provisoire et un permis de circuler valable pour un mois. Passé ce délai, ils sont assujettis à la taxe de séjour depuis le jour de leur arrivée ». Nous avons une description intéressante des conditions dans lesquelles cette dernière se passe : « Leur débarquement est constaté par le commis de l'Enregistrement chargé du contrôle des Etrangers qui se rend à bord à chaque arrivée du courrier. Il prend leur nom, leur provenance et établit une liste enregistrée ensuite sur un livre spécial. Un double de cette liste est adressé à la police administrative chargée de délivrer le permis de circuler provisoire, valable pour un mois. Ce permis de circuler est visé par le délégué de l'administration. Pour leur départ, les étrangers doivent justifier du paiement de leurs taxes et contribution avant d'être autorisés à s'embarquer et doivent être porteurs d'un passeport délivré par la police administrative et visé par le Secrétaire Général »<sup>762</sup>.

A partir de 1910, des éléments d'analyse sont fournis par la police pour évaluer le rythme des arrivées : un document du 15 septembre 1915, émanant du Service de l'Enregistrement fait état du nombre précis de Chinois et « d'Arabes » (en réalité des Musulmans d'origine indienne) débarqués dans la colonie<sup>763</sup>.

---

pour La Réunion (1914 : 62) qu'elle avance et ceux que nous avons enregistrés pour les arrivées de Port-Louis à La Réunion (1914 : 105).

<sup>760</sup> D. Durand, *op. cit.*, p. 66.

<sup>761</sup> ADR, 4 M 84 M, Police-Etrangers, correspondance et rapports, Lettre au Directeur de l'Enregistrement, 20 septembre 1915.

<sup>762</sup> ADR, 4 M 84 M 1, Police-Etrangers, Lettre au directeur de l'Enregistrement, 20 septembre 1915.

<sup>763</sup> ADR, 4 M 84 M1, Police – Lettre du directeur du Service de l'Enregistrement du 15 septembre 1915.

**Nombre d'arrivées de Chinois entre 1910 et 1911**

Années	Nombre de Chinois débarqués à La Réunion
1910	108
1911	190
1912	185
1913	116
1914	196
1907	220

Le flux d'arrivées semble régulier même s'il n'est pas très important encore. Nous pouvons nous référer aussi au service de la taxe des bureaux de l'Enregistrement.

**Situation des permissionnaires chinois vis à vis de la taxe des étrangers en 1915 et en 1916**

Années	Nombre des permissionnaires qui ont acquitté la taxe des étrangers	Nombre de ceux qui ne l'ont pas acquittée	Total
	Chinois	Chinois	
1915	758	91	849
1916	779	122	901

Cet accroissement se poursuit au lendemain de la Première Guerre mondiale. En 1921<sup>764</sup>, les services des Contributions Directes estiment la population chinoise (non naturalisée) à 1052, en 1925 à 1656, en 1931 à 2242, en 1936 à 2845 et en 1941 à 3853. En nous fondant sur ces dernières données, nous pouvons estimer qu'entre 1921 et 1941, le nombre d'immigrants a plus que triplé. Et ce, sans tenir compte du fait que ces chiffres ne comprennent pas les gens naturalisés, les métis pas plus qu'ils n'incluent les disparus et les vagabonds. Ce qui signifie que dans les faits, la population chinoise dépasse les 4000 en 1941. Nous avons pu aussi tirer des enseignements éclairants à partir des chiffres fournis à l'aide des registres de police sur les contrôles des arrivées et des départs des étrangers, en particulier à partir des listes existantes des passagers des bateaux entre 1891 et 1948<sup>765</sup>. Leur dépouillement systématique et leur classement par provenance et par destination représentait un travail astreignant. Cependant, nous nous sommes attelée à cette tâche permettant d'établir les bases d'éléments statistiques et d'éclairer d'une lumière plus précise les éléments quantitatifs de l'immigration chinoise. Que nous révèlent ces listes ? A la fin de la Première Guerre mondiale, les arrivées connaissent un mouvement très net de reprise. En 1918, on enregistre 31 arrivées en provenance de Maurice<sup>766</sup>, et en 1919, 105. Ce mouvement ira en s'amplifiant : un pic est

<sup>764</sup> ADR, 6M, 1296, Population et statistiques.

<sup>765</sup> ADR, 13 67 1, Services de police, Etrangers : contrôles des arrivées et des départs. Nous avons recensé toutes les listes de passagers des bateaux entre 1891 et 1948.

<sup>766</sup> Le tableau de H. Ly-Tio-Fane cité *supra* comporte deux trous (années 1917 et 1918). Quelques divergences apparaissent entre les chiffres qu'elle cite pour les années suivantes et ceux

atteint en 1927 avec le chiffre de 399. De Madagascar, les arrivées continuent à s'effectuer même si elles sont en baisse, par rapport au début du siècle (en 1931, on comptabilise 56 arrivées contre 100 en 1904<sup>o</sup>). Mais c'est de Chine surtout que les immigrés débarquent en nombre, et le bond est spectaculaire à partir de 1920, passant de 76 en 1922 pour grimper à 290 en 1928, et à 567 en 1929 (l'année qui verra le record d'arrivées des Chinois : 743 en tout), 370 en 1932, 402 en 1934<sup>767</sup>. En 1936, il est plus difficile de connaître les origines précises des passagers car les registres omettent à plusieurs reprises de mentionner le lieu de provenance des bateaux. En 1928, le steamer *Tinhow* en provenance de Hong-Kong va commencer à faire des rotations régulières et de plus en plus fréquentes, débarquant parfois plus de deux cents passagers<sup>768</sup>.

Rotations du *Tinhow* à La Réunion

Année	de			
	1 <sup>ère</sup> arrivée	2 <sup>ème</sup> arrivée	3 <sup>ème</sup> arrivée	4 <sup>ème</sup> arrivée
1928	258	32		
1929	70	318	168	
1930	36	196	69	60
1931	21	195	56	78
1932	27	9	33	
1933	80	72	123	
1934	201	41	117	
1935	10	76	9	23

(Source : ADR, Registres de Police, versement 13 67 1)

Le nombre de départs pour Maurice reste inférieur à celui des arrivées. A destination de Madagascar, les départs connaissent un rythme important après la Première Guerre (331 en 1929) pour subir ensuite une chute (9 départs en 1934 et 5 en 1935). Les départs pour la Chine sont importants, mais moindres par rapport aux arrivées (44 départs en 1929 contre 743 arrivées, et 205 départs en 1930 contre 452). Nous avons constaté qu'il s'agit

---

que nous avons enregistrés au cours de notre enquête : ainsi, pour 1922, elle ne signale que 4 départs de Maurice pour La Réunion alors que les services de police réunionnais permettent d'avancer celui de 166. Toutefois, la tendance à la reprise du lendemain de la Première Guerre que nous avons constatée est perceptible également dans les chiffres que propose H. Ly-Tio-Fane.

<sup>767</sup> Nous pouvons ainsi combler une lacune constatée par Denise Helly sur cette période : « Seule la tradition permet de fixer quelques chiffres, les documents ne rendant compte que des individus non naturalisés, estimés à environ 2000 ces années- là » (« Les immigrants chinois aux Mascareignes... », *op. cit.*, p. 120).

<sup>768</sup> Notons que le débarquement massif de ces passagers aux Mascareignes ne va pas sans provoquer des phénomènes de rejet. Ainsi, à l'île Maurice, *Le Cernéen* écrit le 31 mai 1930 : « La grande misère qui sévit en Chine incite beaucoup de ses habitants à fuir leur patrie devenue inhospitalière pour venir se fixer ici. Comme, dans le passé, des Chinois firent fortune ici et d'autres convaincus qu'ils auront le même succès se mettent en route vers Maurice (...) Le *Tinhow* a conduit ici une caravane de Chinois et de Chinoises. Que vont-ils faire dans notre malheureux pays où ceux qui y sont nés ne parviennent pas à gagner leur vie ? ».

souvent pour un grand nombre de visites rendues à la famille restée en Chine : on va lui présenter les enfants nés dans l'île, se chercher une épouse, et rarement, on a affaire à un retour définitif. A partir de 1935, se développe la pratique des expulsions, certains bateaux embarquent en moyenne 8 personnes frappées par cette mesure. Entre 1936 et 1940, dans l'ensemble, les arrivées diminuent et oscillent entre 153 (1936) et 268 (1937). La provenance n'étant pas indiquée pour ces bateaux, on peut faire surtout des estimations globales.

Après la Première Guerre mondiale, nous assistons à la croissance spectaculaire du nombre d'immigrants chinois à La Réunion. Il s'agit là d'une phase capitale, tant par son taux de croissance que par le poids économique pris ultérieurement par les immigrants venus à La Réunion durant l'Entre-deux-guerres. Les registres de police sur les contrôles des arrivées et des départs des étrangers traduisaient l'importante croissance numérique de la population chinoise, en particulier à partir de 1920, pour culminer à 743 arrivées en 1929. Nous signalerons une autre source de renseignements, le tableau de population de G. Dadoun montrant, malgré ses aspects aléatoires, qu'en 1921 la population chinoise repasse au-dessus de la barre des 1000, chose qui n'était pas arrivée depuis cinquante-cinq ans, pour atteindre le chiffre de 2845 en 1936, faisant plus que doubler en 15 ans. Nous pouvons également constater, dans les recensements de population par quartier, que toute l'île connaît une augmentation de cette population : à Saint-Denis, elle passe de 530 en 1926 à 569 en 1931 et à 740 en 1936, Saint-Paul suit une progression similaire (149 à 257 puis à 293). Sur un graphique de Daniel Lefèvre, on voit le nombre d'immigrants chinois dans la commune de Saint-Pierre décoller de façon significative à partir de 1920. Quand on consulte certaines notices biographiques de Chinois<sup>769</sup>, on se rend compte que c'est à cette époque que la majorité d'entre eux sont venus. Citons le nom de quelques-uns à titre d'échantillon :

**Dates d'arrivées de quelques Chinois**

Nom	Année d'arrivée
Thia	1934
Wu-Tu-Yen	1937
Tsang-King-Sang	1928
Chung-Poo-Lun	1922
Lio-Soon-Shun	1927
Fock-Soumine	1935
Ah-Cheung	1935
Li-Cham-Yong	1937
Ah-Line père	1925

Que s'est-il donc passé ? La Première Guerre mondiale a stimulé le commerce du sucre à La Réunion. De 26,9 millions de tonnes en 1908, le

<sup>769</sup> Cf. S. Chang, *Chinese around the world*. Hong-Kong: The Rock House publishers, 1973, p. 86-109.

commerce extérieur est passé à 37,5 millions en 1915 et à 167 millions en 1923<sup>770</sup>. Les exportations réunionnaises grimpent grâce à la hausse du prix du sucre et à la demande croissante en sucre et en rhum. On assiste alors au même phénomène qui a présidé à la naissance de l'immigration dans les années 1860.

Une analyse des états de permissionnaires en 1926 aide à déceler un nombre important de nouveaux venus, par rapport aux états de 1910, ce qui nous permet de réfuter l'hypothèse de Defos du Rau sur le peuplement du Sud selon laquelle « il y eut ensuite un net ralentissement de la marée des Fils du ciel et même un temps d'arrêt. La première vague s'installe. Ce n'est qu'en 1927 qu'on voit défiler la deuxième génération sur le Sud ». Nous voyons clairement qu'il s'agit en réalité, comme nous le laissons déjà entendre, de la première génération d'un nouveau groupe. Le relevé des Contributions Directes de 1922 mentionne le nombre de 1052 Chinois, dont 308 à Saint-Denis, 105 à Saint-Paul, 115 à Saint-Pierre, 79 à Saint-Louis, et 73 à Saint-Benoît (des photos attestent la présence chinoise à Saint-Paul et à Saint-Pierre à cette époque dans les principales artères des agglomérations). Les tendances signalées plus haut se confirment. Ce chiffre s'élève à 1626 en 1926. Le nombre va augmenter de 603 entre 1931 et 1936, passant de 2242 à 2845, et de 1008 entre 1936 et 1941. On constate une croissance de l'immigration à partir de 1919, imputable à des facteurs internes : facilités d'accès à La Réunion où les formalités d'entrée sont peu contraignantes, effet « boule de neige » d'une communauté qui se constitue et sur le plan extérieur, trois facteurs entrent aussi en ligne de compte : l'appel d'air créé à Madagascar, la situation économique à Maurice et la Guerre sino-japonaise. Les grandes compagnies françaises incitent les Chinois à venir s'installer en masse à Madagascar. Les Chinois de Canton ne se font pas prier : en 1937, 573 arrivent à Tamatave, suivi de 427 autres en 1938 et de 299 en 1939<sup>771</sup>. Il est vraisemblable que cela facilite le trafic entre la Chine et le Sud-ouest de l'Océan Indien, et a des retombées sur l'immigration à La Réunion. La constitution d'une communauté chinoise dans la Grande Île et les autres îles de l'Océan Indien est aussi le fruit d'une situation économique mauvaise à Maurice : la récession mondiale consécutive à la crise de 1930 frappe durement l'île-sœur, où on enregistre à partir de 1932 nombre de faillites de boutiques chinoises et de mises au chômage d'un grand nombre de patrons et de commis. Le gouvernement décide alors de fixer le montant de la caution réclamée aux immigrés à cinq cents roupies afin de freiner les entrées. En dernier lieu, la guerre sino-japonaise amène dès 1937 des Chinois à quitter un pays dévasté, soit pour retrouver leur famille déjà installée à La Réunion, soit pour retourner dans leur île natale.

Quelques années auparavant, en 1932, avait été instaurée à La Réunion l'obligation d'un dépôt de garantie, assorti d'une carte d'identité individuelle. Un Cantonais (que j'ai pu interroger en 1989) m'a dit qu'en

<sup>770</sup> *L'Encyclopédie de La Réunion*, tome 3, p. 127.

<sup>771</sup> Paulette, *op. cit.*, p. 43.



1933, quand il était arrivé dans la colonie, il avait dû verser une caution de 900 Francs CFA, ce qui représentait une somme importante pour lui. Un Hakka arrivé à La Réunion en 1934 (il avait quitté la Chine pour Maurice en 1926 à l'âge de 16 ans) se rappelle de la carte qu'il appelait « carte accordéon » étant donné son pliage. Tous les mois, il devait verser la somme de 450 Francs CFA, sous peine d'emprisonnement et d'expulsion. En 1941, la population chinoise officielle de La Réunion s'élève à 3853 habitants<sup>772</sup> (alors qu'elle est de 10 882 personnes à Maurice en 1940).

### III – Fin de l'immigration chinoise

Avec la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration chinoise connaît un frein dans la mesure où l'île est soumise au blocus après que les autorités locales se furent ralliées au régime de Vichy. Les registres de police de contrôles des arrivées et départs d'étrangers font apparaître que les arrivées chutent brutalement de 254 en 1939 à 12 en 1940. Cette guerre signe l'arrêt de mort de l'immigration chinoise.

La départementalisation, instituée en 1946, va lui donner le coup de grâce en transformant le statut de la vieille colonie et introduisant une nouvelle réglementation stricte limitant l'entrée des étrangers sur le territoire national, et finalement l'interdisant en 1950 sauf à ceux qui peuvent justifier qu'ils y sont nés, ou ont eu la naturalisation française ou y ont un métier. En 1949, le blocage des ports et la prise du pouvoir par les communistes amènent des Chinois à changer l'optique du retour au pays natal pour celle d'une installation définitive dans le pays d'accueil, attitude qu'on retrouve dans les Mascareignes : « Ce fut à cette époque que les Chinois choisirent de se fixer à Maurice car l'invasion du territoire Chinois avait eu pour résultat le blocage des ports »<sup>773</sup>. Selon J. Fock-Yee<sup>774</sup>, « entre 1940-1946, un millier de Chinois ont regagné la Chine et s'y sont établis ». Seul un petit nombre d'entre eux seront autorisés à rentrer à La Réunion après 1950. En 1949, fait exceptionnel, 35 familles chinoises sont autorisées à revenir à La Réunion après quatre à six années d'absence. La page de l'immigration est tournée. L'implantation est faite. Reste à savoir quelle sera l'évolution de ceux qui se sont installés dans l'île.

Dans l'ensemble, il apparaît à travers l'analyse ci-dessus, qu'après une phase d'installation dans l'île à partir des années 1860, les nouveaux arrivants s'implantent dans l'île où ils consolident leur position, puis connaissent une phase de stagnation dans un contexte économique difficile au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, avant de connaître une véritable accélération de leur rythme d'entrées au lendemain de la Première Guerre mondiale, jusqu'à ce que la Deuxième Guerre mondiale y mette fin. Cet arrêt sera pratiquement

---

<sup>772</sup> Ly-Tio-Fane a constaté par ailleurs l'extraordinaire mobilité de la population chinoise de Maurice entre 1880 et 1930.

<sup>773</sup> Ly-Tio-Fane, *op. cit.*, p. 97.

<sup>774</sup> Jeanne Fock Yee, *Les Chinois à La Réunion*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Toulouse Le Mirail, 1974, 78 f., p. 44

officialisé en 1946 avec la départementalisation. Un autre page s'ouvre alors avec l'abandon de l'optique du retour au pays natal et la mise en marche du processus d'intégration.

#### IV – Les zones de provenance

Les zones de provenance des Chinois venus à La Réunion durant cette phase de mise en place de leur communauté sont essentiellement constituées par deux régions méridionales et littorales. Ce sont les réservoirs traditionnels de l'émigration chinoise : la province du Fujian et celle du Guangdong : « Adossés à la chaîne des Nanling (vers 1000 m) et aux batholithes massifs (1000 à 1500 m), Guangdong et Fujian ont pu être comparés à des « amphithéâtres maritimes » (J. Needham) dont les gradins collinaires serrés et disséqués s'ouvrent sur un front de mer où alternent promontoires, baies, rias, poches deltaïques où débouche une hydrographie brève mais puissante »<sup>775</sup>. Dans les Mascareignes, on a trouvé essentiellement des Hokkiens (originaires du Fujian), des Namsoun (*Nanshun*), Cantonais des districts de Shunde et de Nanhai, et enfin des Hakkas du district de Meixian, les deux derniers groupes étant de la province du Guangdong. Voyons avec plus précisions que sont ces groupes géodialectaux.

##### 1. Les Fukiénois (ou Hokkiens) 福建人

Ils représentent comme on l'a vu la partie la plus faible de la population chinoise réunionnaise et ont des spécificités professionnelles et historiques particulières. Nous ne possédons que peu d'information sur eux : les documents chinois qui auraient permis de les identifier ont malheureusement disparu vers 1950 avec la destruction des locaux de la *Fujian huiguan*, « Société du Fujian », sise rue Sainte-Anne à Saint-Denis. Les rares sources écrites résident dans les inscriptions tombales, relativement peu nombreuses par rapport à celles des autres groupes linguistiques.

Nous disposons de quelques indications de l'Etat-Civil, celles concernant par exemple Dehoo Hane né à Ockien, Amoy, et marié en 1873 à Saint-Pierre, ou concernant Louis Ayong Kong, né aussi à Amoy. Il semble apparaître clairement que les Fukiénois venus à la fin du siècle étaient eux aussi, pour l'essentiel, des engagés agricoles, tout comme ceux qui avaient été introduits entre 1844 et 1846. C'est ce qui ressort du rapport de l'*Erica*, dont nous parlerons *infra* des interviews réalisées par les auteurs de *Liuiwangdao Huaqiaozhi*, et des écrits de Ho-Ching-Ti, enseignant et écrivain, ancien officier de Whampoo, décédé en 2012 : « Leur réputation d'hommes intelligents par rapport aux Noirs africains et aux Indiens fut reconnue dans

---

<sup>775</sup> Pierre Trollet, *op. cit.*, p. 26.

toute l'île et immédiatement ce fut la ruée vers Fuzhou et plus particulièrement à Xiamen pour recruter des travailleurs chinois »<sup>776</sup>.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, au cimetière de Saint-Pierre (La Réunion) cohabitent des formes anciennes et d'autres où on voit des signes de christianisation avec des éléments traditionnels. Par exemple, c'est le cas d'un dénommé Samocne dans ce même endroit. On a une colonne centrale qui indique le nom du défunt, à droite son année de décès, et à gauche le nom de celui qui a érigé la tombe, à savoir son fils. Le lieu d'origine du défunt est également mentionné. Il s'agit de l'une des plus anciennes stèles de Fukiénois que nous ayons lues au cimetière de Saint-Pierre et qui est située non loin de l'entrée Sud. L'épithaphe française mentionne : « 1913, Samocne ». Le texte chinois indique :

*Fujian Qüanzhou, Yintong*

*Tianyun*<sup>777</sup>

*Guichou nian ? yue san shi hao*

*Ming xian kao Dashan Zhang zhi mu*

*Xiao nan Dingshui li.*

« Tombe de M. Zhang Dashan, originaire de la localité de Yintong, préfecture de Qüanzhou, de la province du Fujian, qui a reçu du Ciel la charge, stèle érigée le 30 du ? mois de l'année *guichou* (1913) par les soins de son fils pieux Dingshui ».

Nous trouvons au sommet de la stèle une petite croix de pierre qui indique que le défunt a été baptisé, ou du moins a eu des funérailles chrétiennes.

Dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Hokkiens et Cantonais entretenaient à Maurice des bonnes relations, à la différence des Hakkas dont ils se tenaient à distance. Un journaliste de Port-Louis décrit ainsi la composition de la communauté chinoise dans l'île sœur : « Les Chinois établis ici viennent pour le plus grand nombre, de la province de Kwang-Tong dont la capitale est Canton et les autres de la province de Fockien (...) Les Chinois de la province de Kwang-Tong (qui est aussi grande que la France à elle seule) sont divisés en deux groupes bien distincts : les "Nam-shun" ou Chinois natifs des districts de Nam-Hoï et de Suntack, et les Chinois originaires de "Cahin-Chu"<sup>778</sup> (canton ou sorte de département dépendant de la province de Kwang-Tong), et que les natifs de Canton, désignent aussi sous le nom de Keh-Long et considèrent les habitants comme des gens de sang-mêlé, sorte de *half-caste*, auxquels ils ont donné par dérision, le sobriquet de "Macayah". Les Chinois de Fockien considèrent les gens de "Cahin-Chu" comme des *half-caste* et d'une classe sociale inférieure, tandis qu'ils traitent comme égaux et

<sup>776</sup> Ho-Ching-Ti, *Liuniwang Huaqiao yizhishi, Histoire de l'émigration chinoise à La Réunion*, s.l.n.d. p. 1.

<sup>777</sup> *Tianyun* 天運, est la forme abrégée de *Fengtian chengyun* 奉天承運 signifiant : « Qui a reçu du Ciel la charge [de l'empire] ».

<sup>778</sup> Il s'agit probablement de Jiayingzhou (actuel Meizhou, capitale de Meizhou).

comme compatriotes les véritables natifs de Canton avec lesquels ils font commerce d'amitié et qu'ils fréquentent volontiers »<sup>779</sup>.

## 2. Les Cantonais (ou Namsouns) 广府人

Ils doivent ce nom de Namsouns à la contraction des initiales de deux des Quatre Districts situés à l'ouest de Canton, les *Sze-yap* (*Si-Yi*) : il s'agit des districts de Namhoï (*Nanhaï*) et Sunktak (*Shunde*) qu'on avait rassemblés en une seule association ainsi désignée (lors de la création d'une association géodialectale à Singapour au XIX<sup>e</sup> siècle pour lui donner plus de poids en augmentant le nombre de personnes représentées), mais à La Réunion, on trouve essentiellement des gens des districts de Shunde et de Nanhai. La mention « Canton », qu'on retrouve fréquemment dans l'Etat-Civil, surtout à partir du XX<sup>e</sup> siècle, est trop floue car on ne sait si elle désigne la province du Guangdong ou la ville de Canton, pas plus qu'elle n'indique le groupe linguistique de l'intéressé. Selon H. Ly-Tio-Fane, « cette assertion corrobore les résultats d'une première analyse des registres de la série Z2D des Archives de Maurice qui indiquent que l'émigration des Chinois de Maurice vers La Réunion débuta vers 1850 et que ces émigrants étaient originaires de Canton quoique certains aient déclaré être originaires de Pékin »<sup>780</sup>. En 1877, lorsque Port-Louis est déclaré port libre, de nombreux Chinois y affluent. Il y entre par exemple plus de 7000 entre 1895 et 1900. Parmi eux, on compte une bonne proportion de Cantonais puisqu'ils vont dominer la vie associative chinoise de Maurice jusqu'en 1900.

Les renseignements concernant les Namsuns sont plus abondants et plus variés que pour les Fukiénois. Jeanne Fock-Yee a dressé un tableau intéressant des localités d'origine des gens originaires de Shunde. Il apparaît que dans le canton de Korte ngornpao (*Geanbao*), il y aurait six localités qui sont les berceaux des « clans » que l'on trouve dans l'île : Sakeou (*Shajiao*) pour certains Chan, Makeou (*Majiao*) pour les Fock, Korte ngorn (*Gean*) pour les Sam, Leong keou sar (*Liangjiaosha*) pour certains Ho, Keo tack (*Jiaode*) et Sane long (*Xinlong*) pour d'autres Chan. Quant au canton de PeinpouPow (*Pingbubao*), il comporte cinq localités : Sakeou (*Shajiao*) pour plusieurs Chan, Tang song (*Tengchong*) et Hor sune (*Hecun*) pour des Law, qui se retrouvent avec certains Chan à Peinpou (*Pingbu*), et enfin Sioupou (*Xiaopu*), la localité de plusieurs Ho<sup>781</sup>. Nous avons pu retrouver aussi des gens originaires de Nanhai, comme des Lo (*Luo*) venus de Nanzhuang et dont certains s'étaient implantés à la Plaine-des-Palmistes dans l'entre-deux-guerres.

<sup>779</sup> *Le Radical*, 17 octobre 1903.

<sup>780</sup> Huguette Ly-Tio-Fane, *La diaspora chinoise dans l'océan Indien Occidental*, op. cit., p. 151. Nous avons retrouvé la mention de Pékin également dans le questionnaire de 1907 du service de l'immigration.

<sup>781</sup> J. Fock-Yee, op. cit., p. 13.

Les tablettes ancestrales constituent un pendant réel des stèles des tombes. La stèle et la tablette d'un défunt portent pratiquement les mêmes indications. Selon la croyance populaire, elles sont habitées par les mânes du défunt. C'est l'inscription qui, en décrivant le défunt, l'identifie à sa tablette et à sa pierre tombale, faisant de chacune des deux son alter ego, un corps artificiel grâce auquel la frêle âme peut s'accrocher comme à un support ferme qui lui épargnera la dissolution<sup>782</sup>. Aussi, les tablettes ancestrales conservées dans les temples sont-elles également révélatrices à cet égard. Nous avons pu établir ainsi des corrélations entre les tombes du cimetière de l'Est et les tablettes du temple Chan de Saint-Denis (La Réunion). Ainsi, nous avons retrouvé une tombe et sa tablette correspondante. Tel est le cas suivant : sur la tablette, on lit :

*Huang Qing daiceng hui Baitian Chengong zhi wei*

Tablette de monsieur Chen Baitian qui vécut sous le règne des empereurs Qing et qui était dans l'attente d'un titre.

Sur la pierre tombale, il est indiqué :

*Huang Qing daiceng hui Baitian Chengong zhi mu*

*Xiehe Tang Xilong renshi*

Tombe de monsieur Chen Baitian, dont le nom ne saurait se prononcer et qui vécut sous le règne des empereurs Qing, offerte par les gens du temple Xiehe, originaires de la localité de Xilong.

La date est peu lisible, mais il semble que la tombe date de l'année *dingyu* de l'ère Guangxu (1897).

### 3. Les Hakkas 客家人

Il s'agit d'un groupe qui est entré à Maurice le 2 septembre 1860 à bord du *Ville-Paris* : ce dernier avait levé l'ancre à Singapour le 27 juillet 1860. Parmi eux se trouvaient Chan Heyou, Chin Ton, Tan Chow, Chan See, Ong Hassan La Bow et Chan Buck<sup>783</sup>. Quant au premier Lee (le premier du « clan » hakka le plus important et le plus ancien de Maurice), il serait selon M. Ng Foong Kwong M. Lee Ah Van, arrivé à Maurice vers la même époque, c'est-à-dire vers les années 1860 : « Il était originaire du village de Xiyang Loongkang qui se trouve dans le district de Moyan ou Meishien, le lieu d'origine de la totalité des Hakkas de Maurice. D'autres membres de ce même clan, venant d'autres villages de Mei Xian, emboîtèrent le pas de M. Lee Ah Van pour former la grande famille des Lee de Maurice ». D'après les auteurs de *Liuniwangdao Huaqiaozhi*, c'est un Li qui semble être le premier Hakka à être venu à La Réunion en 1885 sous le nom de Li Tingpak (*Li Dingbo*) : « Selon un immigrant natif du canton de Mei (Guangdong), Chang Jinfu, arrivé en 1908, Li Dingbo, originaire du même comté, débarqua en

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>783</sup> J. Ng Foong Kwong, *Les Hakkas de l'île Maurice*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de La Réunion, Saint-Denis, 1989, p. 37.

1888 et fut le premier des natifs de l'île à faire du commerce dans cette île ». La venue des Hakkas dans le sud-ouest de l'océan Indien est sans doute due à plusieurs facteurs. Dès 1858, le port de Shantou (Swatow) joue un rôle considérable pour les Hakkas. William Skinner dit qu'à ce moment-là, « il était devenu le port d'embarcation le plus proche pour la plupart des immigrants hakkas »<sup>784</sup>. À la suite de la révolte des Taïpings (1848-1865) et des sanglantes guerres fratricides qui avaient opposé Cantonais et Hakkas entre 1864 et 1866, ces derniers s'expatrièrent en nombre vers les Mers du sud, d'autant plus que des lignes régulières entre Swatow et Singapour permirent dès 1870 de convoier un trafic considérable vers l'Asie du Sud-Est d'où ils purent gagner Maurice, surtout à partir de 1877. Leur nombre s'y accrut au point qu'à la mort du chef de la communauté chinoise, le Cantonais Affan Tank Wen, en 1900, les Hakkas exigèrent d'être associés à la direction : « La communauté hakka, dorénavant majoritaire, réclama à son tour l'honneur et la responsabilité de présider au destin de la communauté »<sup>785</sup>. D'ailleurs, jusqu'à présent, ils dominent en nombre à Maurice où ils représenteraient 80 % des Chinois<sup>786</sup>. La mise en service d'une ligne régulière Hong-Kong-Mascareignes permit à une proportion grandissante de Chinois de ne plus transiter par Maurice, mais de rejoindre directement leurs familles installées à La Réunion.

Après Li Tingpak, il semble qu'il y ait eu un nombre assez élevé de Zeng (hakka *Tsène*) qui allaient constituer un des « clans » les plus nombreux de l'île, tel Tsène Kwong Kone (*Zeng Guangkuan*), appelé Ah-K'one pak (oncle Ah K'one), natif du village de Kok Trong, il était arrivé à Maurice en 1880, après sans doute avoir débarqué à Port-Louis. Il vécut une dizaine d'années, pour l'essentiel à Triolet chez des membres de sa famille, les Tsang-Ok-Sang, avant de venir vivre à La Réunion à partir de 1890. Il repartit certainement en Chine puisque son fils Zhaodeng y naquit en 1901. C'est à La Réunion qu'il décéda en 1930 et il est enterré au cimetière de Saint-Pierre. Dès cette époque, plusieurs Tsène viennent à La Réunion, souvent via Maurice au début, pour s'installer principalement dans le sud de l'île. Tel fut le cas de M Thien Kin Seing dont le prénom hakka était K'himsen.

En novembre 2009, j'ai examiné de façon attentive sa tombe à Saint-Pierre. Située dans la partie orientale du cimetière, complètement peinte en blanc et surmontée d'une croix, elle a une architecture caractéristique des sépultures chinoises hakka du début de l'immigration dans l'océan Indien occidental<sup>787</sup>. Elle comporte un parallélépipède surmonté d'un cylindre à

<sup>784</sup> G.W. Skinner, *Chinese society in Thailand, an analytical history*. New York: Cornell University Press, 1957, p. 48.

<sup>785</sup> Ly-Tio-Fane, *op. cit.*, p. 89.

<sup>786</sup> *Foi chrétienne et culture chinoise, (Wenhua yu xingyang)*, livret-souvenir présenté par la Mission Catholique Chinoise à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire et de l'inauguration de centre Ming Tek, Port-Louis, 4 décembre 1980.

<sup>787</sup> Cf. Edith Wong-Hee-Kam, « Évolution des monuments funéraires chinois dans l'océan Indien occidental : reflet de rencontres des cultures dans le contexte colonial et postcolonial », *Revue*

l'avant duquel se trouve l'épithaphe. Elle est orientée Est-ouest, conformément aux autres sépultures qui datent pour les plus anciennes de l'époque coloniale. L'épithaphe complètement en chinois est très visible. Voici le texte chinois suivi de la traduction que nous en avons faite :

生於前清光緒念六年八月念五日  
 終於民國三十二年七月七日  
 曾公廣琴之墓  
 男昭崧昭謀昭強昭富

« Tombe de monsieur Zeng Guangqin, né sous le règne des anciens Qing, le 25<sup>ème</sup> jour du 8<sup>ème</sup> mois de la 26<sup>ème</sup> année du règne de l'empereur Guangxu [1900] et décédé le 7<sup>ème</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois de la trente-deuxième année de la République de Chine [1943]. La tombe a été érigée par ses fils Zhaosong, Zhaomou, Zhaoqiang et Zhaofu ».

La plupart des Tsène proviennent des villages de Kok Trong (*Jiaotang*), de Tsène Liong Yine et de Song Tsène. Leurs descendants ont à l'heure actuelle constitué une association généalogique, le *San XingTang*. On trouve aussi d'autres « clans » : ainsi, les Chen (hakka *T'zene*) sont pour l'essentiel originaire de Xiyong P'atkioung (*Xiyang Baigong*) et s'installe dans l'ouest, le sud (en particulier la région de Saint-Louis, mais on en trouve aussi ailleurs comme à Saint-Pierre), et Saint-Benoît. Les descendants ont eux aussi fondé leur association généalogique, le *HakkaRunChen*, un peu en veilleuse ces dernières années. On rencontre aussi d'autres T'zène à Saint-Benoît, ainsi que des T'zou (*Zhu*). On trouve aussi un *Thia* (*Xie*) établi à Pierrefonds, près de Saint-Pierre. Parmi d'autres associations généalogiques hakkas, citons celles des Hew (*Hou*) et des Thia (*Xie*). Dans le tableau sur le « Mouvement des Chinois entre Port-Louis et La Réunion entre 1880 et 1930 » de H. Ly-Tio-Fane, on voit qu'à partir de 1894, de nombreux immigrants quittent Maurice pour La Réunion et on dénombre 955 départs pour La Réunion contre 478 retours entre 1894 et 1903. Le début du XX<sup>e</sup> siècle voit une importante affluence de leur part. Le plus grand nombre de Hakkas vont venir dans le mouvement de reprise de l'immigration chinoise entre les deux guerres.

Voici les principales localités dont ils sont originaires (compte tenu du fait que certains viennent aussi de la ville même de Meizhou) : Vaneha (*Wanxia*) pour certains Hew (*Hou*), Suinampao (*Shuinanbao*) pour des Yap (*Ye*), Tsonghansien siyantsun (*Changhanxiang Xiyuancun*) ou Niouk souye (*Yushui*) pour des Tzou (*Zhu*), Kimpint'iansimtsun (*Jinbingtianxincun*), pour des Ng (*Wu*), Xiyong p'atkioung (*Xiyang baigong*), d'où viennent un certain

nombre de Li, des T'z'ene (*Chen*) et des Tzong (*Zhang*)<sup>788</sup>, Korsimtsun (*Guoxingcun*) pour des Leung (*Liang*), Piangsun (*Bingsun*) pour certains Thia (*Xie*) et certains T'zene, K'oktong (*Jiaotang*) pour plusieurs Tsène (*Zeng*), T'aït'ongmian (*Datangmian*), pour des Wong (*Huang*), des Liao (*Liu*), des Kou (*Gu*), Shuha (*Shuxia*) pour des Yong (*Yang*).

En définitive, les deux groupes linguistiques les plus importants sont les Cantonais et les Hakkas, les Fukiénois n'ont eu qu'une présence mineure. Issus de groupes dialectaux qui ont constitué autant de filières migratoires, natifs de provinces et de districts différents, ces hommes sont amenés à s'installer dans un champ clos insulaire où leur implantation, au lieu de se concentrer dans une *Chinatown*, se diffusera.

\*\*\*

Après la Départementalisation s'ouvre pour l'île de La Réunion un nouveau chapitre de son histoire, au cours duquel les immigrés chinois sont amenés à renoncer à l'optique du retour dans une Chine ravagée par la guerre civile entre Communistes et Nationalistes, avant de tomber dans l'escarcelle maoïste, optique qui les avait puissamment motivés durant leur venue dans l'île durant l'entre-deux-guerres. Dorénavant, leur regard se tourne vers ce pays où ils ont fait souche, et vers la France dans le cadre d'une politique d'intégration. Dans la société réunionnaise, la minorité chinoise sera comme un grain de sel, peu visible mais actif et déterminant sur fond de métissage grandissant.

---

<sup>788</sup> Les « clans » ne sont pas tous implantés dans la même localité.





